

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 2 février 2012 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : ETSS1230041A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants ;
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;
Vu la proposition de la Fédération des médecins de France, organisation syndicale représentative des médecins généralistes et spécialistes,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires de l'Union nationale des professionnels de santé pour la durée du mandat de cinq ans au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des médecins généralistes et spécialistes.

Médecins généralistes

M. Jean-Paul HAMON (titulaire).
M. Claude BRONNER (suppléant).

Médecins spécialistes

M. Benoit FEGER (titulaire).
Corinne Le SAUDER (suppléante).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 2 février 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU